
Vue d'ensemble

Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe

Gérard Bouvier*

Jusqu'en 1975, les migrations résultent principalement des mutations économiques et géopolitiques. Après 1975, la part des immigrés dans la population s'est d'abord stabilisée autour de 7,5 % tandis que s'opérait une diversification des origines, avant d'augmenter à nouveau (8,4 % en 2008). Le développement de l'immigration familiale favorise la constitution d'une population de descendants d'immigrés. La France ne se distingue guère de beaucoup de pays européens quant à la proportion et aux principaux traits sociodémographiques des populations nées à l'étranger. Par rapport aux autres grands pays, la France se caractérise par des flux migratoires plus anciens mais aussi plus faibles sur la période récente.

La proportion de descendants d'immigrés dans la population résidente est en revanche parmi les plus élevées d'Europe. Les immigrés et descendants d'immigrés sont inégalement répartis en France, plus présents en Île-de-France. Ils connaissent de moins bonnes conditions de vie que les autres. Ils accèdent plus difficilement au marché de l'emploi, ce que n'explique qu'en partie leur niveau moindre de formation. L'analyse est à mener plus largement : cohérence des conditions d'emploi, de qualification, de logement, etc. Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage immigré est de 30 % inférieur à celui de l'ensemble de la population. Cet écart se réduit à 12 % pour les descendants d'immigrés. Les difficultés sur les chemins de l'intégration résultent des interactions entre éducation, emploi et résidence, que ne font qu'accentuer des particularités reliées aux origines.

Les mouvements migratoires ont pris des formes et des ampleurs diverses au cours de l'Histoire. Deux facteurs essentiels en lien avec les révolutions industrielles structurent les migrations issues ou à destination de quelques grands pays européens. D'abord, l'accélération des mutations de l'appareil productif a induit de forts déplacements de population, qu'il s'agisse de migrations internes (des campagnes vers les villes, des provinces vers les grands centres urbains, etc.) ou entre pays. L'adaptation aux besoins de main-d'œuvre, dans un contexte de productivité croissante (de façon très variable suivant les secteurs, d'abord dans l'agriculture, puis dans l'industrie) et de crises violentes, a donné lieu à des migrations parfois de grande ampleur (l'Irlande de 1841 est près de deux fois plus peuplée que celle de 1901). Ensuite, le XIX^e siècle voit la constitution d'empires coloniaux. Le processus a été amorcé antérieurement, mais le modèle socio-économique des empires coloniaux se structure avec le capitalisme industriel de ce siècle.

La France occupe une position particulière parmi les pays les premiers à s'industrialiser. Sa démographie en fait encore un « géant », bien que le dynamisme en soit faible, au contraire du Royaume-Uni ou de l'Allemagne. Si les mobilités internes sont importantes, les flux d'émigration restent modérés (ce n'est pas le cas du Royaume-Uni ou de l'Italie par exemple), de même que les flux d'immigration (au contraire des États-Unis). L'immigration ne s'accélère

* Gérard Bouvier, DSED.

qu'en deuxième moitié du XIX^e siècle. C'est d'abord, comme beaucoup de flux migratoires, une migration de proximité. Les migrants sont Belges, Italiens (plutôt du Nord) voire Suisses ou Allemands. Ces derniers arrivent assez nombreux, plutôt en fin de siècle et en dépit du violent contentieux né du conflit de 1870-1871. La migration couvre des besoins économiques. Les hommes sont principalement employés dans l'industrie, un secteur en expansion mais encore d'importance moindre que l'agriculture. Les femmes se retrouvent assez souvent employées comme personnel domestique où elles côtoient les migrantes « internes », dans un secteur bien plus important que de nos jours. Les colonies sont considérées comme espaces de ressources naturelles et comme « marchés » privilégiés, outre leur rôle géopolitique. Les mouvements de population vont donc plus de la métropole vers ses colonies.

La fin du XIX^e siècle voit se juxtaposer deux tendances qui se traduisent par un « tassement » de la présence étrangère en France. Le contexte économique mondial est déprimé : la période 1873-1896 est usuellement désignée par le terme de « Longue Dépression ». Les étrangers sont alors moins nombreux à venir. Par ailleurs, alors que de nombreux résidents étrangers sont réticents à adopter la nationalité française, ce afin d'échapper au service militaire, les politiques visant à naturaliser les personnes deviennent de plus en plus effectives. Un immigré sur dix seulement est naturalisé en 1881 contre un sur cinq en 1911.

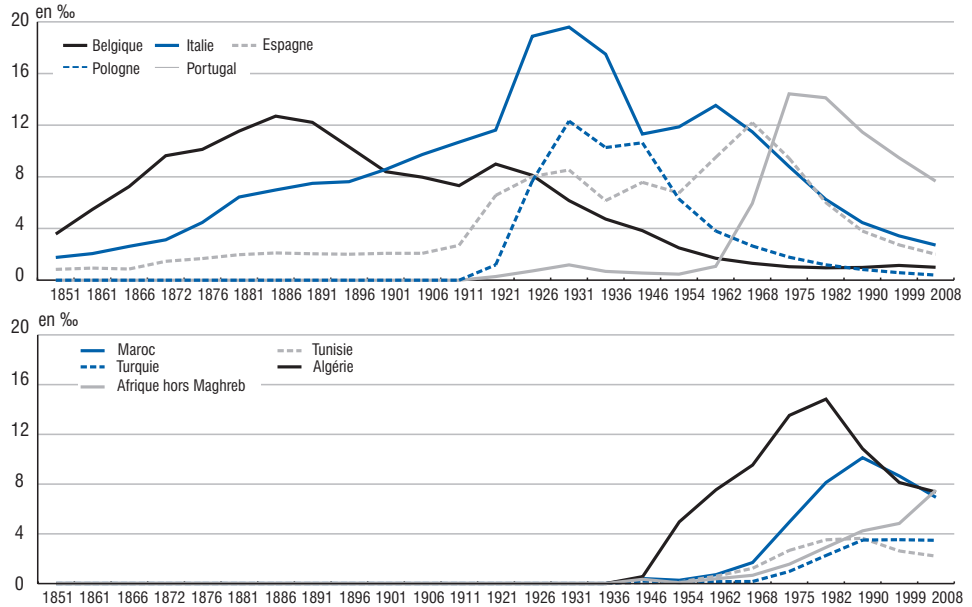
Une importante immigration européenne de main-d'œuvre après chaque guerre mondiale

La Grande Guerre marque une rupture. Politique familiale, politique d'accès à la nationalité et migratoire portent les stigmates du traumatisme et de la « saignée » des années 1914-1918. Les besoins de main-d'œuvre sont importants et, après les Italiens, toujours très nombreux, l'entre-deux-guerres sera marqué par l'arrivée des Polonais. Ces derniers sont très localisés et si les apports à l'économie sont incontestables, la place des étrangers fait déjà l'objet de débats dans l'opinion publique. La Grande Dépression atteint l'Europe et la France peu avant le milieu des années 1930. L'ajustement de la politique migratoire est alors brutal.

Après 1945, la logique de reconstruction conduit rapidement à se tourner vers les « colonies » : en premier lieu, l'Algérie, puis les autres pays du Maghreb. Parallèlement, les pays du sud de l'Europe connaissent des conditions économiques et politiques qui poussent à l'émigration. Les immigrés venus d'Italie sont rejoints par des Espagnols et des Portugais. Cependant, l'apport des travailleurs immigrés n'a pas suffi à apaiser les fortes tensions sur le marché du travail. Les années 1950 sont marquées par des durées de travail élevées et une inflation récurrente. La forte augmentation du niveau de vie en France incite les personnes à y migrer pour trouver du travail, mais s'amorce aussi une migration plus définitive, avec installation de la famille dès les années 1970. Les migrations se caractérisent plutôt par un phénomène de « vagues » : chaque période est marquée par de fortes arrivées en provenance d'une, éventuellement deux origines particulières (*figure 1*). Celles-ci sont d'abord européennes ; les dernières, dans le dernier quart du XX^e siècle sont maghrébines. Les recensements permettent de visualiser ces flux, mais de façon indirecte : ils donnent la résultante de toutes les entrées et sorties de la population étrangère. Cette dernière combine des retours, mais aussi des naturalisations, voire des décès.

La première crise pétrolière, en 1974, s'accompagne d'une rupture importante du fait migratoire. Comme toutes les crises économiques antérieures, elle induit une baisse importante des migrations motivées par la recherche d'emploi. Le niveau de chômage plutôt élevé justifie un affichage de modération en termes de besoin de main-d'œuvre, même si la réalité est plus nuancée selon les secteurs d'activité. Le « motif », soit la justification administrative de la migration à caractère permanent, devient majoritairement un motif familial.

1. Vagues migratoires historiques pour les nationalités les plus nombreuses depuis 1851



Champ : France métropolitaine.

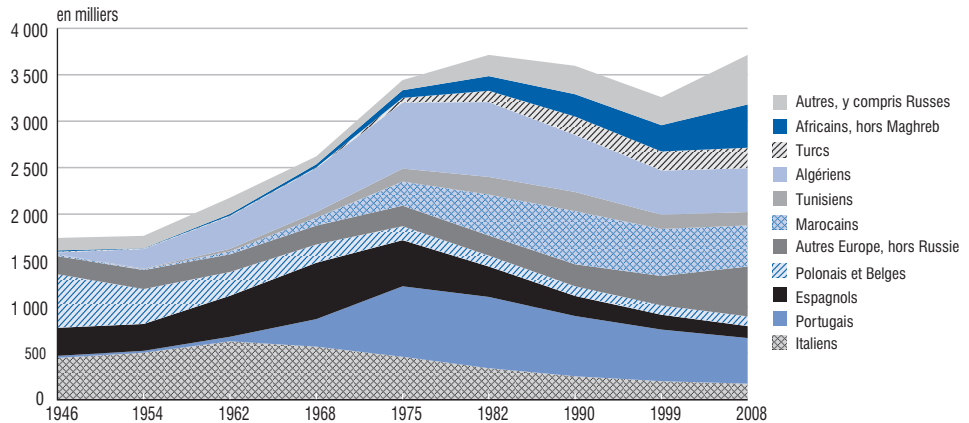
Lecture : au recensement de population de 1931, les personnes de nationalité italienne représentent 20 millièmes (2%) de la population résidente en France.

Source : Insee, recensements de la population.

La mondialisation des origines

Du milieu des années 1970 au début des années 2000, la part des étrangers est restée proche de 5 % de la population résidente. Cela cache de multiples évolutions importantes. Les origines se diversifient (*figure 2*). Durant les années 1970, six pays (Espagne, Italie, Portugal, Algérie, Maroc et Tunisie) concentrent les origines de quatre étrangers sur cinq.

2. Nombre d'étrangers résidant en France par nationalité depuis 1945



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1975, le nombre d'étrangers résidant en France est de 3,4 millions dont 711 000 algériens.

Source : Insee, recensements de la population.

Les étrangers viennent de plus en plus de nombreux d'autres pays : d'Afrique hors Maghreb, d'Asie, surtout la Turquie et maintenant la Chine. La diversification concerne aussi l'Europe : les étrangers viennent encore du Royaume-Uni, des Balkans ou de l'Europe orientale. En 2008, la population étrangère se répartit presque équitablement entre origines « historiques », soit les six pays précédemment cités, et les autres. Les dernières vagues migratoires sont trop récentes, et certaines ont été trop ponctuelles (Cambodge, Laos, Vietnam au tournant des années 1980) pour constituer des populations d'origine commune importantes. L'immigration des autres pays d'Afrique est assez récente. Elle ne représente de nos jours qu'un huitième de l'ensemble de la population étrangère, mais elle a contribué à raison d'un quart à son accroissement depuis 1999.

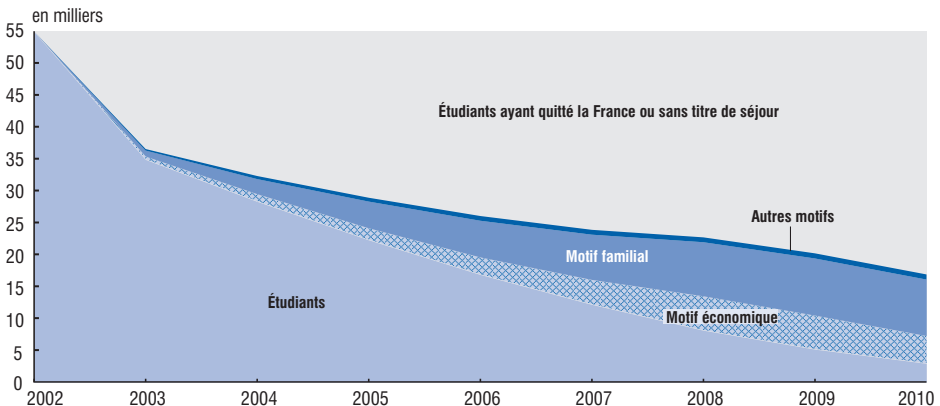
Les premiers titres de séjour délivrés depuis 2005 : étudiants et motifs familiaux

Les arrivées sont plus nombreuses depuis le début des années 2000. La moyenne 2005-2010 des premiers titres de séjour délivrés à des étrangers, ces derniers nécessairement d'origine des **pays tiers**, est de l'ordre de 180 000 par an. Une partie repart rapidement. D'autres ne restent que quelques années. C'est notamment le cas des étudiants.

Ces derniers sont environ 50 000 à venir chaque année depuis 2002, et ce nombre a augmenté sur les dernières années (60 000 en 2010 et 2011). Suivant les origines, en relation avec les possibilités et limites du système d'enseignement supérieur du pays d'origine, le projet personnel peut inclure une simple année de spécialisation ou des études complètes, ce jusqu'au doctorat.

Toutes nationalités confondues, les étudiants étrangers représentaient 9 % des effectifs de l'enseignement supérieur en 1990, 12 % en 2010 (soit 285 000 personnes). Ils sont d'autant plus présents que le cycle est élevé : 41 % des étudiants en cursus « doctorat » sont étrangers, les quatre cinquièmes venant d'un pays hors de l'Union européenne. Les origines principales sont depuis la fin des années 2000 l'Afrique (en particulier le Maroc et l'Algérie) et la Chine. Une partie de ces étudiants s'installe en France, mais la grande majorité repart : environ un étudiant (originaire des pays « tiers ») sur trois entrés en 2002 n'est resté qu'une année (*figure 3*). Un tiers seulement est encore présent en 2010, le plus souvent pour motif familial.

3. Suivi des étudiants des pays « tiers » entrés en 2002



Champ : France, étudiants disposant d'un titre de séjour.

Lecture : en 2003, sur les 54 932 étudiants ayant obtenu un premier titre de séjour en 2002, 34 902 disposent d'un titre de séjour étudiants, 426 disposent d'un titre de séjour pour motif économique, 951 pour motif familial et 245 pour d'autres motifs. 18 408 n'ont plus de titre : la plupart sont repartis dans un autre pays.

Note : pays « tiers », voir Définitions.

Source : AGDREF.

Dans l'analyse des flux annuels moyens 2005-2010, les 130 000 personnes (hors étudiants) restantes se répartissent suivant différents motifs administratifs. Les plus fréquents d'entre eux se regroupent sous le thème de « migration familiale ». Cela représente 85 000 migrants, contre 20 000 migrants économiques et environ 10 000 réfugiés, le reste relevant de motifs variés.

Les migrants détenteurs de titre de séjour arrivent jeunes en France. La très grande majorité des nouveaux migrants, en incluant le motif familial, rejoint le marché du travail (voir *dossier* « L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 »). Venus comme jeunes adultes, ils fondent des familles. Les migrantes, comme les femmes déjà présentes, concilient vie familiale et vie professionnelle en décalant parfois de quelques années leur entrée ou retour en activité. Les origines de ces migrants nécessairement des pays tiers restent en premier lieu africaines (environ 80 000 personnes). Les pays du Maghreb restent une origine courante, tandis qu'une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne, incluant surtout d'anciennes colonies de l'Afrique Occidentale Française, constitue les lieux de départ de quelques 20 000 à 25 000 migrants. Les Asiatiques sont un peu plus de 25 000, en comptant les ressortissants des pays asiatiques de la CEI (Communauté des états indépendants).

Les réfugiés sont peu nombreux mais contribuent à la diversité des origines. Ils viennent de pays affrontant un contexte très particulier, parfois ponctuellement dans le temps. Par exemple, la République démocratique du Congo ou la République d'Haïti ont été marquées par des conflits, exacerbés par des catastrophes naturelles pour ce dernier pays. L'éclatement puis les différents conflits dans l'ex-Yougoslavie ont généré des flux de demandeurs d'asile, comme auparavant le contexte géopolitique de l'Asie du Sud-Est. Les demandeurs d'asile n'obtiennent pas nécessairement le statut de réfugié : de 2001 à 2010, 390 000 demandes ont été déposées, contre 90 000 statuts accordés. Mais ils sont assez nombreux à s'établir en France, éventuellement avec un autre motif de titre de séjour. Certains conflits plus longs ont pu alimenter un flux durable. En particulier, on compte aujourd'hui un peu plus de 20 000 réfugiés Sri Lankais et ces derniers représentent environ un huitième de l'ensemble des personnes à statut de réfugié.

La population immigrée en France comprend les étrangers installés durablement et les Français naturalisés

Un grand nombre de personnes nées à l'étranger viennent résider en France quelques années mais sans s'y installer définitivement. Ceux qui restent durablement peuvent acquérir la nationalité française. Usuellement, les données statistiques françaises retiennent la définition recommandée par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) pour l'immigré : c'est une personne née à l'étranger et née de nationalité étrangère. Cela inclut donc les personnes nées à l'étranger, qu'elles aient acquis la nationalité française ou soient restées de nationalité étrangère. Cela n'inclut pas les personnes nées en France de nationalité étrangère (il y en a environ 550 000). Parmi celles-ci, de nombreux mineurs n'ont pas encore opté pour la nationalité française, mais le feront. Cela n'inclut pas non plus les personnes nées à l'étranger mais de nationalité française à la naissance. Celles-ci sont environ 1,8 million à être nées à l'étranger, principalement au Maghreb.

Cette définition française s'impose notamment au regard de l'Histoire. D'abord parce que la France partage avec le seul Royaume-Uni un passé colonial de grande ampleur. Ensuite parce que, plus fréquemment que ce dernier, les axes de la politique coloniale ont conduit à des colonies de peuplement, avec partage limité, mais notable, de la citoyenneté.

Les comparaisons internationales se fondent sur une approche plus large, qui englobe l'ensemble des personnes nées dans un pays étranger, puis installées dans le pays. En 2008,

7,1 millions de personnes nées à l'étranger résident en France, soit 11 % de la population (figure 4).

La dynamique de la population immigrée est un peu différente de celle de la population étrangère. Depuis 1918, la proportion d'étrangers en France varie entre 3 % et 6 % (figure 5). La proportion d'immigrés progresse plus vite, car la contribution des Français par acquisition, peu importante avant 1939, n'a cessé d'augmenter. La part de la population immigrée en France dans la population totale se stabilise du milieu des années 1970 au début des années 2000, aux alentours de 7,5 %. Durant les dix dernières années, l'augmentation très modérée de la population étrangère s'accompagne d'une hausse plus importante de la population immigrée. Au total, on compte près d'un million d'immigrés en plus entre les recensements de 1999 et 2008. Cette augmentation est bien moindre que la somme des flux entrants annuels. Entre deux dates de recensement, l'évolution résulte d'entrées, de sorties et de décès, le temps passé sur le territoire étant très variable. La répartition entre les immigrés restés étrangers et ceux devenus Français ajoute à la complexité. En effet, les principales voies d'acquisition (à la majorité, par mariage, par décret) supposent des durées de présence en France très différentes : par exemple les naturalisés par décret de 2010 sont arrivés pour beaucoup au début des années 1990. Ceux qui deviennent Français de par leur mariage sont généralement venus à la fin des années 1990.

4. Personnes nées à l'étranger vivant en France en 2008

1. Il s'agit donc des immigrés selon la définition du Haut Conseil à l'intégration retenue dans cet ouvrage.

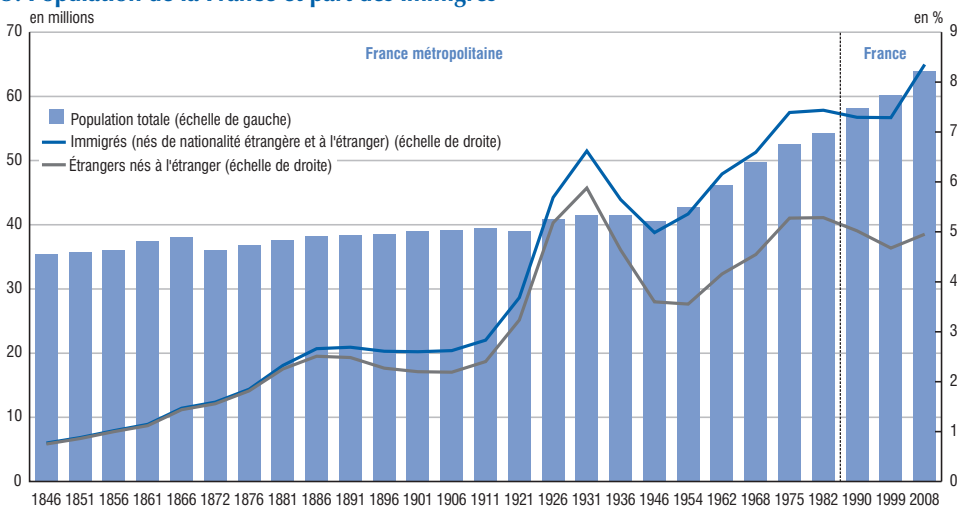
Champ : France.

Lecture : 7 110 000 personnes résidant en France sont nées à l'étranger.

Source : Insee, recensement de la population 2008.

	en milliers
	Effectif
Nées de nationalité étrangère¹	5 340
Restées de nationalité étrangère	3 170
Devenues françaises	2 170
Nées de nationalité française	1 770
Nées en Algérie	650
Nées au Maroc et en Tunisie	350
Nées en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal	230
Nées dans d'autres pays	540
Ensemble des personnes nées à l'étranger	7 110

5. Population de la France et part des immigrés



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1982, France à partir de 1990.

Note : avant 1911, on ne peut pas recenser les immigrés. La série a été rétropolée par l'auteur.

Source : Insee, recensements de la population.

La part de la population née à l'étranger en France est assez proche de celle observée aux États-Unis ou en Allemagne

Les flux d'immigrants en France sont inférieurs à ceux des autres pays de taille comparable au sein de l'Union européenne à 27 (UE 27). Durant les années 2000, les quatre autres grands pays de l'UE 27 (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Italie) ont accueilli de nombreux immigrants. Entre 2004 et 2008, le flux annuel de personnes ayant migré pour s'installer dans un pays de l'Union, qu'elles aient la nationalité d'un pays extérieur ou intérieur¹ à l'Union, est d'environ 3,5 millions. La répartition entre « extracommunautaires » et les autres est proche de l'équilibre. Les flux vers la France sont aussi plus stables, comparés à ceux vers les autres grands pays européens. Conséquence de la crise débutée en 2008, les flux se sont réduits très fortement en Espagne, plus modérément en Italie.

La part en France des résidents nés à l'étranger est d'environ 11 %. Cela la situe, comme d'autres grands pays européens (Allemagne ou Royaume-Uni) et les États-Unis, dans une position médiane. C'est bien moins que dans certains territoires, bénéficiant souvent de ressources économiques importantes, que la population locale ne peut mettre à elle seule en valeur : pays du Golfe, Australie, Canada ou encore Luxembourg, Suisse, Hong-Kong. Mais c'est beaucoup plus que, par exemple, bien des pays d'Amérique du Sud ou les géants asiatiques (Chine, Inde, Japon).

Les Turcs sont surtout installés en Allemagne (*figure 6*), où ils sont environ deux millions. Les liens géographiques et historiques sont déterminants : les personnes venues d'Algérie se retrouvent dans leur quasi-totalité en France, celles parties de l'Équateur (ou plus généralement d'Amérique du Sud) en Espagne. Le Royaume-Uni connaît un changement important : alors que les personnes qui y résident sont nombreuses à être nées en Irlande, en Inde ou au Pakistan, on enregistre depuis 2004 des arrivées importantes de Polonais. Environ un Albanais sur quatre réside dans l'UE 27, essentiellement en Italie. Enfin, les personnes nées en Roumanie, au Maroc et au Portugal, assez nombreuses au total, sont davantage réparties.

6. Personnes nées à l'étranger dans l'Union européenne en 2008

en millions

	Population	Nées à l'étranger			Part (en %)	Principaux pays de naissance
		Ensemble	UE 27	non UE 27		
Ensemble de l'UE 27¹	499,4	46,4	15,6	30,8	9,3	Turquie, Maroc, Roumanie
dont :						
Allemagne	82,0	9,5	3,4	6,1	11,6	Turquie, Pologne, Italie
Autriche	8,4	1,3	0,5	0,8	15,2	Balkans, Allemagne, Turquie
Espagne	45,8	6,3	2,3	4,1	13,8	Roumanie, Maroc, Équateur
France	64,4	7,1	2,1	5,0	11,0	Algérie, Portugal, Maroc
Italie	60,0	4,4	1,4	3,0	7,3	Balkans, dont Albanie
Pays-Bas	16,5	1,8	0,4	1,4	10,9	Turquie, Suriname, Maroc
Pologne	37,9	1,0	0,2	0,8	2,7	Ukraine, Belarus, Russie
Portugal	10,6	0,8	0,2	0,6	7,4	Angola, Brésil, France
République tchèque	10,5	0,4	0,1	0,2	3,7	Ukraine, Slovaquie, Vietnam
Roumanie	21,5	0,2	0,1	0,1	0,8	Moldavie, Bulgarie, Ukraine
Royaume-Uni	61,6	6,8	2,2	4,6	11,0	Inde, Pologne, Irlande
Suède	9,3	1,3	0,5	0,8	13,8	Finlande, Irak, Pologne
Ensemble des 12 pays	428,4	40,8	13,4	27,5	9,5	Turquie, Maroc, Roumanie

1. Le total pour l'UE 27 est une estimation de l'auteur du fait de données indisponibles pour certains pays.

Champ : population résidente des 12 pays année 2008.

Lecture : la population totale de l'Allemagne est de 82,0 millions de personnes, les personnes nées à l'étranger sont 9,5 millions, soit 11,6 % du total. Ils se répartissent en 3,4 millions nés dans un pays de l'Union européenne et 6,1 millions de personnes venues d'autres pays. Ils viennent principalement de Turquie, Pologne et Italie.

Source : Eurostat.

1. Le décompte inclut aussi les « nationaux » : arrivée ou retour dans le pays dont on a la nationalité.

Les immigrants sont de plus en plus instruits

La diversité des origines et des destinations induit des caractéristiques sociodémographiques également variées suivant les pays de l'UE 27. Cependant, parmi les traits communs, on relèvera une forte concentration des personnes nées à l'étranger aux âges compris entre 20 et 45 ans. La migration est d'abord motivée par la recherche de meilleures conditions de vie, grâce à un emploi en Europe. Le **niveau d'éducation** doit s'apprécier d'un double point de vue. Ce niveau reste généralement inférieur (plus rarement égal, comme au Royaume-Uni) au niveau moyen observé dans les pays d'accueil. Cependant, il s'accroît car l'élévation des niveaux d'éducation est générale dans le monde et, du point de vue du « pays de départ », ce sont davantage les personnes ayant un haut niveau d'éducation qui émigrent. Ce phénomène est particulièrement fort en Afrique subsaharienne.

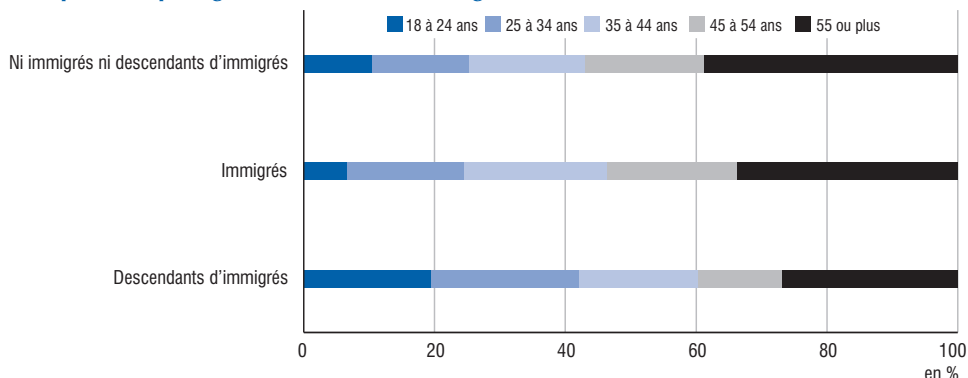
La « deuxième génération » : 6,7 millions descendants directs d'immigrés en France

Définir une « deuxième génération » est tout aussi conventionnel que de définir les immigrants. Nés en France, les descendants directs d'immigrés n'ont pas connu eux-mêmes la migration. Ils désignent dans cet ouvrage les personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Soit le regroupement de ceux qui ont un parent immigré avec ceux qui en ont deux. Parmi les personnes âgées de 18 ans ou plus fin 2008 résidant en France, 4,5 millions correspondent à cette définition. Parmi les enfants mineurs nés en France, 2,2 millions vivent dans une famille dont au moins un des parents est immigré. Cela conduit à un total d'environ 6,7 millions de descendants directs d'immigrés nés en France.

L'histoire et les motivations des migrations induisent des répartitions par âge particulières, 6 immigrés adultes sur 10 sont âgés de 25 à 54 ans, contre la moitié de la population ni immigrée ni descendante d'immigrée (figure 7). Les personnes âgées de 18 à 35 ans représentent quatre dixièmes des descendants d'immigrés adultes, contre un quart pour les ni immigrés ni descendants d'immigrés.

Pour pouvoir mener des comparaisons avec d'autres pays européens, on est amené à retenir une définition un peu différente des populations « en lien avec la migration » et à se restreindre aux personnes âgées de 25 à 54 ans. Dans l'UE 27, environ 12 % des personnes sont nées à l'étranger. S'y ajoutent 5 % de personnes nées dans le pays de résidence, mais

7. Répartition par âge selon l'ascendance migratoire en 2008



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus fin 2008 et résidant en ménage ordinaire.

Lecture : 19 % des descendants d'immigrés (de 18 ans ou plus) ont entre 18 et 24 ans. Ce n'est le cas que de 7 % des immigrés et de 10 % des ni immigrés ni descendants d'immigrés.

Note : l'âge retenu dans ce tableau est l'âge à la fin de l'année 2008.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008 pour les 18-50 ans et Insee, enquêtes Emploi 2008 pour les 51 ans ou plus.

ayant un ou deux parent(s) né(s) à l'étranger (respectivement 3 % et 2 %, *figure 8*). La France est assez proche de la moyenne de l'UE 27 sur le premier point, avec 13 % de personnes nées à l'étranger parmi les 25-54 ans. Elle se distingue par contre pour le second : les nés en France ayant au moins un parent né à l'étranger représentent 13,5 % de la tranche d'âge. Tant en proportion qu'en nombre, cette « deuxième génération » est la plus nombreuse de l'UE 27.

8. Personnes nées à l'étranger et « deuxième génération » dans l'Union européenne à 27 en 2008 en %

	Ensemble des 25-54 ans Effectifs (en millions)	« Première Génération » nées à l'étranger (a)	« Deuxième génération » (nées dans le pays de résidence)		Ensemble « première » et « deuxième » générations (a) + (b) + (c)
			nées de deux parents nés à l'étranger (b)	nées d'un seul parent né à l'étranger (c)	
Ensemble de l'UE 27	209,3	12,2	2,1	2,9	17,2
<i>dont :</i>					
<i>Allemagne</i>	34,5	17,6	2,9	1,4	21,9
<i>Autriche</i>	3,7	18,4	1,9	5,0	25,3
<i>Espagne</i>	21,3	19,1	0,2	0,9	20,2
France	24,2	13,1	5,8	7,7	26,6
<i>Italie</i>	25,9	10,6	0,1	0,9	11,6
<i>Pays-Bas</i>	6,9	15,0	2,7	5,8	23,5
<i>Pologne</i>	16,2	0,3	0,8	2,1	3,2
<i>Portugal</i>	4,7	10,6	0,4	0,8	11,8
<i>République tchèque</i>	4,6	3,0	0,9	3,3	7,2
<i>Roumanie</i>	9,0	0,2	0,0	0,0	0,2
<i>Royaume-Uni</i>	24,9	15,6	3,8	5,0	24,4
<i>Suède</i>	3,6	16,2	2,9	6,7	25,8
Ensemble des 12 pays	179,4	12,8	2,2	3,0	18,0

Champ : population résidente des 27 pays, âgée de 25 à 54 ans.

Lecture : la population âgée de 25 à 54 ans en Allemagne est de 34,5 millions de personnes. Les nés à l'étranger en représentent 17,6 %, les descendants nés de deux parents nés à l'étranger 2,9 % et les descendants d'une personne née à l'étranger et d'une personne née dans le pays de résidence 1,4 % soit au total 21,9 % de personnes ayant une origine étrangère.

Source : Eurostat, module ad hoc enquête emploi 2008, situations professionnelles des personnes nées à l'étranger.

L'ancienneté de la migration de travail, lorsqu'elle s'accompagne de l'installation des familles, permet l'émergence de « deuxièmes générations » depuis longtemps. C'est le cas de la France comme de la Suède. Cette émergence est encore renforcée du fait des mouvements de population depuis les anciennes colonies, d'autant que la définition inclut ici les citoyens nés à l'étranger (et leurs descendants). Le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont aussi dans ce cas. L'ensemble des « première » et « deuxième » générations, soit 27 % des 25-54 ans, est plus élevé en France qu'au sein des autres pays les plus peuplés de l'UE 27. Il est du même ordre de grandeur que ce qui s'observe en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, mais aussi en Suède, aux Pays-Bas ou en Autriche. Dans ces sept pays, la répartition entre nés à l'étranger et les descendants est très variée. En Espagne, la « deuxième génération » est peu représentée, ce qui s'explique par le caractère récent de certains mouvements d'immigration. L'Allemagne est dans une situation proche de l'Espagne. Des réformes menées depuis 2000 y favorisent maintenant l'émergence d'une population de nationalité allemande mais de parents nés à l'étranger et l'installation des immigrants au-delà de leur période de vie active. Cependant, ces évolutions ne font que commencer. Aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, on compte presque un descendant pour deux personnes nées à l'étranger. La singularité française tient en une répartition très équilibrée, avec des descendants maintenant plus nombreux que les personnes nées à l'étranger. La part des descendants « mixtes » (un parent né à l'étranger et l'autre non) signale des pratiques d'internuptialité entre personnes d'origine étrangère et les autres. Les mariages « mixtes » sont considérés comme des indicateurs de l'intégration des étrangers, mais aussi de l'acceptation de ces derniers par les personnes détenant la nationalité du pays d'accueil. Le conjoint « natif » peut toutefois

avoir des ascendances diverses, si bien que la portée de l'indicateur est à relativiser. Dans la plupart des pays, les personnes dont l'un des parents est né à l'étranger, l'autre non, sont plus nombreuses que celles dont les deux parents sont nés à l'étranger. Ce phénomène est moins accentué en France et au Royaume-Uni. L'Allemagne constitue une exception à cet égard, peut-être en raison de l'importance de la communauté turque.

Les descendants d'immigrés sont moins concentrés en Île-de-France que les immigrés

La part des immigrés dans la population est très variable d'une région à l'autre. Si on excepte la Guyane, c'est en Île-de-France qu'elle est la plus élevée (17 %). Viennent ensuite les régions Provence -Alpes - Côte d'Azur et Alsace (10 %) puis la région Rhône-Alpes et la Corse (9 %). Ces variations régionales s'expliquent principalement par l'âge et l'origine des migrants. L'Île-de-France concentre davantage les actifs, les régions méridionales les migrants plus âgés, en particulier ceux d'Europe du Sud ou d'Afrique du Nord. La localisation en Rhône-Alpes et Alsace des Turcs (et plus encore des descendants de Turcs) est à mettre en relation avec leur forte présence en Allemagne et en Autriche. L'Île-de-France accueille encore près des deux tiers des immigrés venus d'Afrique hors Maghreb.

La localisation des descendants d'immigrés résulte de divers mouvements (figure 9). Parmi les adultes, les descendants d'immigrés sont un peu moins concentrés en Île-de-France que les immigrés, et se répartissent un peu plus dans les régions peu habitées par les premiers. Ils résident assez souvent là où existent des « communautés », au sens de personnes de même origine. Ils sont un peu plus nombreux que les non-immigrés à vivre dans la même région, voire le même quartier que leurs parents. Le résultat se traduit par une diffusion progressive mais modérée sur tout le territoire.

9. Répartition infranationale des immigrés, descendants d'immigrés et de l'ensemble de la population adulte

	Île-de-France	Rhône-Alpes, Auvergne	Paca ¹ , Languedoc-Roussillon	Autres régions	Ensemble
Descendants d'immigrés	25	14	18	43	100
Immigrés	39	12	15	34	100
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	15	12	12	61	100
Ensemble des 18 ans ou plus	18	12	13	57	100

1. Paca : Provence - Alpes - Côte-d'Azur.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et résidant en ménage ordinaire.

Lecture : 25 % des descendants d'immigrés adultes vivent en Île de France.

Source : Insee, enquêtes emploi 2006-2010.

Habiter en zone urbaine sensible (ZUS) concerne 7 % des personnes âgées de 18 à 50 ans mais c'est le cas de près d'un immigré sur cinq. Cette proportion est proche du quart pour les seuls immigrés nés hors de l'Union européenne. Les descendants d'immigrés résident encore deux fois plus fréquemment en ZUS que l'ensemble de la population.

Les conditions de vie des immigrés et descendants d'immigrés en France sont moins bonnes que celles des autres résidents

Lorsque l'on aborde la question du bien-être des personnes, les travaux de la commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi » recommandent une approche multidimensionnelle : bien-être matériel, santé, éducation, activités personnelles, participation à la vie politique et à la gouvernance, réseaux sociaux et familiaux, conditions environnementales, questions de

sécurité économique et de la vie courante. Par ailleurs, les politiques d'**intégration** qui se mettent en place en France ou dans d'autres pays s'appuient sur l'examen d'indicateurs dans les domaines de l'emploi (taux d'emploi ou de chômage, etc.), de l'éducation (taux d'accès à l'enseignement supérieur, etc.) et des conditions de vie (revenus, taux d'accès à la propriété, etc.). Les constats, largement détaillés dans l'ouvrage, sont généralement défavorables, plus pour les immigrés que pour les descendants d'immigrés, relativement aux ni immigrés ni descendants d'immigrés.

Cependant, ils doivent toujours être nuancés : très souvent, une partie importante des écarts de situations entre immigrés, descendants d'immigrés et le reste de la population résulte en fait d'une combinaison de facteurs sociodémographiques (dont le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, les conditions d'emploi, les catégories socioprofessionnelles, le lieu de résidence, etc.). Par exemple, l'accès aux niveaux supérieurs d'éducation est plus fréquent pour les enfants de cadres, de personnes elles-mêmes bien diplômées, etc. De même, l'accès à certains emplois de la fonction publique (voir *dossier* « Les descendants d'immigrés dans la fonction publique ») est plus fréquent pour les enfants de fonctionnaire. Il reste qu'un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » montre que les effets défavorables liés à l'origine doivent être minorés, sans pour autant être annulés. C'est le cas notamment en matière d'accès à l'emploi (voir *dossier* « L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés »). Le constat n'est toutefois pas systématiquement défavorable : en matière d'accès au baccalauréat, pour certaines origines, les enfants d'immigrés réussissent mieux à origine sociale équivalente (voir *dossier* « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire »).

Les immigrés accèdent difficilement aux emplois les plus qualifiés

Les immigrés sont surreprésentés dans les catégories socioprofessionnelles ouvriers et employés. Cependant, la mobilité sociale s'opère : les descendants d'immigrés sont présents moins souvent chez les cadres ou les professions intermédiaires que les ni immigrés ni descendants d'immigrés, mais plus souvent que les immigrés.

La concentration des immigrés en France dans certains secteurs d'activité peut être forte. Parmi les hommes, la part des immigrés nés hors UE 27 travaillant dans la construction et celle des nés hors UE 27 travaillant dans la restauration relativement aux autres secteurs est trois fois plus forte que celle que l'on observe pour les ni immigrés ni descendants d'immigrés. Certaines activités de services sont aussi très fortement exercées par les immigrés : en premier lieu les services aux entreprises et domestiques (nettoyage, sécurité). On retrouve les hommes plutôt dans certaines familles professionnelles, comme les ouvriers qualifiés du textile et du cuir ou du gros œuvre du bâtiment. Pour les femmes, cette concentration est la plus élevée chez les agentes de nettoyage et gardiennage (35 % sont immigrées) puis chez les employées de maison. Le réseau social, qui permet à certains immigrés de trouver du travail, peut favoriser cette concentration. Pour les immigrés récemment arrivés en France, ce réseau est davantage composé de personnes de même origine. La concentration dans les métiers de conducteurs de véhicule ou d'assistantes maternelles est particulièrement forte en Île-de-France : la surreprésentation des immigrés dans cette région peut aussi révéler une adaptation entre offre de travail et caractéristiques plus locales des marchés de l'emploi. L'immigration permet aussi de satisfaire des besoins en main-d'œuvre très qualifiée, parfois très spécifiques : la forte présence de médecins immigrés dans la fonction publique hospitalière en est une illustration.

Les conditions de logement des descendants d'immigrés sont moins favorables, mais l'écart avec l'ensemble de la population s'atténue

Deux tiers des ménages français vivent dans des logements de bonne qualité. Cette proportion est de l'ordre de 59 % pour les descendants d'immigrés et de seulement 45 % pour les immigrés dont les origines sont extra-européennes (figure 10). Ces appréciations peuvent être qualifiées d'« objectives », car la **qualité d'un logement** se définit ici à partir d'une liste de douze critères précis.

10. Qualité du logement

en %

	Ménages immigrés	Ménages mixtes	Ménages descendants d'immigrés	Autres ménages non immigrés	Ensemble des ménages
Bonne	55	61	59	66	65
Moyenne	39	35	37	31	32
Mauvaise	6	4	4	3	3
Ensemble	100	100	100	100	100

Champ : France.

Lecture : 55 % des ménages immigrés vivent dans un logement de bonne qualité.

Note : qualité du logement (voir Définitions). Ménage immigré (respectivement descendant d'immigré) : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (respectivement descendant). Un ménage est mixte lorsque l'un seul des conjoints est immigré.

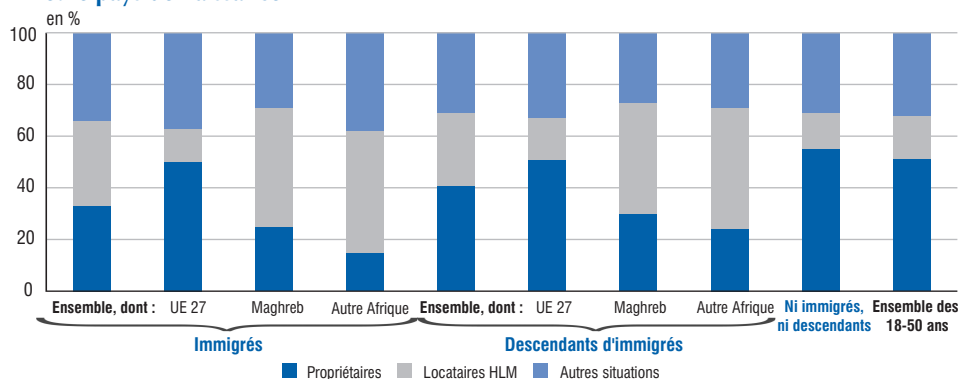
Source : Insee, enquête nationale logement 2006.

Elles sont confirmées par le sentiment subjectif, soit la satisfaction déclarée par les habitants du logement. Plus de 75 % des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés se déclarent très satisfaites ou satisfaites de leur logement. Cette part se réduit à 60 % pour les descendants d'immigrés d'origine extra-européenne et même 40 % pour les immigrés de ces mêmes origines. Les immigrés ou descendants d'immigrés expriment de fortes volontés de mobilité résidentielle. Celles-ci peuvent bien sûr être motivées par les conditions de logement, mais plus généralement par l'environnement du logement.

L'accès à la propriété varie fortement selon l'origine

Le statut d'occupation donne une autre indication des conditions de vie et de logement. Les immigrés sont moins souvent propriétaires et beaucoup plus souvent locataires d'une habitation à loyer modéré que les ni immigrés ni descendants (figure 11).

11. Statut d'occupation du logement des personnes âgées de 18 à 50 ans selon le lien et le pays de naissance



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 51 % des 18-50 ans vivent dans un ménage propriétaire de son logement.

Note : le statut d'occupation est celui du ménage.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

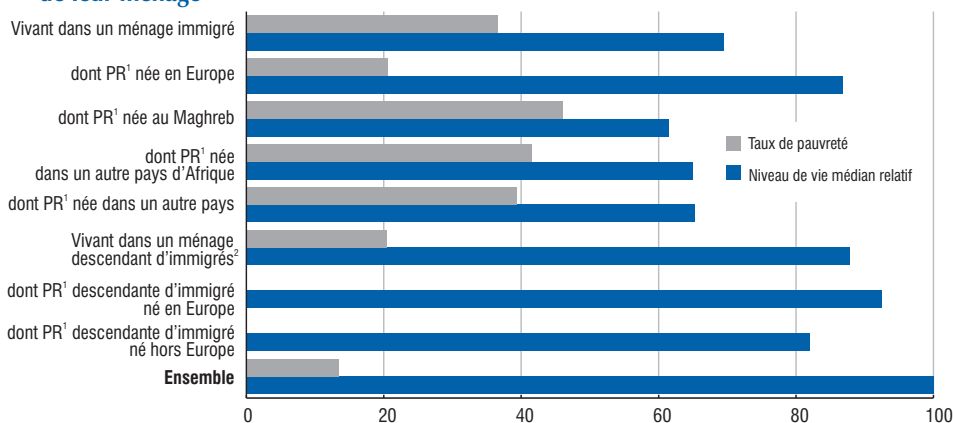
Les disparités selon l'origine sont encore fortes. Les immigrés originaires d'Europe et d'Asie du Sud-Est sont propriétaires dans des proportions similaires aux personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés (55 % pour ces derniers). Cette proportion est divisée environ par deux pour les immigrés venus d'Afrique ou de Turquie. Les descendants d'immigrés sont un peu plus souvent propriétaires et un peu moins souvent locataires d'une habitation à loyer modéré que les immigrés. Les disparités suivant l'origine reproduisent largement celles observées pour les immigrés. Être moins souvent propriétaire n'est pas seulement un effet d'âge. À âge égal et parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans, les immigrés sont toujours moins souvent propriétaires de leur logement que les ni immigrés ni descendants d'immigrés, un constat à atténuer pour les personnes âgées de 41 à 50 ans. Les descendants d'immigrés sont un peu plus souvent propriétaires de leur logement (41 %). La moitié de l'écart entre eux et les ni immigrés ni descendants d'immigrés s'explique du fait que les premiers sont plus nombreux à être âgés de moins de 40 ans et n'ont probablement pas encore eu le temps de se constituer un patrimoine suffisant pour pouvoir acheter un logement.

Certains immigrés connaissent des conditions de logement spécifiques : ils sont assez nombreux (deux fois plus fréquemment que l'ensemble de la population) à habiter en logement collectif. C'est particulièrement vrai en foyers d'étudiants (une situation transitoire), mais aussi en foyers de travailleurs. Ces derniers hébergent une population très masculine et le plus souvent d'origine africaine. Initialement, cet hébergement n'avait pas été imaginé comme pérenne mais aujourd'hui une partie des habitants de ces foyers y sont depuis longtemps, et peuvent encore y rester après leur vie active, malgré des conditions de vie médiocres.

Le niveau de vie médian des immigrés est inférieur de 30 % au niveau de vie médian en France

L'examen des **niveaux de vie** offre un bon résumé des conditions de vie relatives. Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage immigré est de 30 % inférieur à celui de l'ensemble de la population (*figure 12*). Ce constat défavorable doit être mis en

12. Niveaux de vie médian relatifs et pauvreté monétaire des personnes selon l'origine de leur ménage



1. PR signifie personne de référence du ménage.

2. Données de taux de pauvreté non ventilées par origine pour les descendants d'immigrés.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : 37 % des personnes vivant au sein d'un ménage immigré sont pauvres. Le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage immigré représente 69,5 % du niveau de vie médian en France métropolitaine

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

perspective avec le niveau de vie du pays d'émigration. Par exemple, le niveau de vie moyen en Algérie ou Tunisie est à peu près le quart du niveau de vie en France.

L'écart des niveaux de vie médian n'est plus que de 12 points pour les descendants d'immigrés. De même, le taux de pauvreté, qui s'établit en 2009 à 13,5 % sur l'ensemble de la population, est encore très élevé pour les personnes vivant dans un ménage immigré (37 %), mais n'est plus que de 20 % pour les descendants.

La structure par âge induit des différences, relativement à l'ensemble de la population, tant sur les ressources que sur la taille des ménages. Les immigrés et les descendants d'immigrés sont plus souvent âgés de 20 à 40 ans. Cela signifie une surreprésentation des structures familiales avec conjoint et enfant(s). Ils sont également moins souvent aux âges où l'on accède à la propriété, et surtout où l'on est propriétaire de sa résidence sans charge de remboursements d'emprunts.

L'histoire récente des migrations explique en partie les spécificités des structures familiales des immigrés et des descendants d'immigrés. Les femmes sont de plus en plus nombreuses parmi les migrants depuis le début des années 1970, et l'équilibre entre elles et les hommes est désormais atteint. Il est donc cohérent d'observer une relative surreprésentation des ménages comprenant une seule personne ou seulement un couple sans enfant lorsque les origines correspondent à des courants migratoires anciens, notamment d'Europe du Sud. À l'inverse, les personnes venues d'Afrique sont nettement plus souvent en couple avec enfants. Les descendants d'immigrés sont encore jeunes : la moitié d'entre eux a moins de 40 ans, ce qui explique en partie qu'ils sont moins souvent en couple et ont moins d'enfants que les ni immigrés ni descendants d'immigrés.

L'intégration comme regards croisés

Le simple dénombrement des personnes qui acquièrent la nationalité ne donne qu'une indication grossière de l'intégration. Celle-ci doit s'apprécier en explorant d'autres aspects, par exemple, les aptitudes linguistiques, les expériences de discriminations, la confiance en les institutions ou les « sentiments d'appartenance ». L'intégration comporte des dimensions d'insertion et d'accueil ou, selon les termes de P. Simon et V. Tiberj, de « relations dialectiques entre la société et les groupes minoritaires ». Cela suppose d'analyser la façon dont les populations « nationales » (c'est-à-dire ayant la nationalité du pays de résidence) perçoivent les personnes étrangères. Réciproquement, cela suppose également de décrire comment les personnes étrangères comprennent la société d'accueil et participent à leur intégration en son sein.

En France, les personnes se définissent globalement d'abord par leurs centres d'intérêts, puis en lien avec la famille, en troisième lieu selon leur travail [Simon et Tiberj, 2012]. Les éléments d'origines (y compris nationalité ou région) sont bien moins porteurs de l'identité, mais plus que les opinions politiques ou la religion. Les immigrés et descendants d'immigrés ne suivent que partiellement ce schéma. La famille reste un élément important de l'identité mais les origines et (ou) la nationalité dépassent en importance le travail ou les centres d'intérêts. C'est particulièrement le cas pour les immigrés et les descendants de deux parents immigrés. À l'inverse, les descendants d'un immigré et d'un non-immigré se rapprochent des ni immigrés ni descendants d'immigrés. Ils ne se définissent que très peu à travers leur religion, alors que c'est le cas d'environ un cinquième des immigrés ou descendants de deux immigrés. L'origine pèse certainement sur les composantes de l'identité mais le constat mérite une mise en perspective : des analyses plus fines montrent que l'origine concurrence le métier « par défaut », c'est-à-dire lorsque la personne est chômeuse ou inactive.

Les immigrés déclarent se sentir chez eux en France, pour 89 % d'entre eux, contre 94 % de l'ensemble de la population. Cette perception très positive de la société d'accueil doit être nuancée. D'une part, les immigrés se sentent davantage du pays d'origine (pour 81 % d'entre

eux) que français (c'est le cas de 66 % d'entre eux), alors que 93 % de l'ensemble de la population se sent française, y compris les descendants d'immigrés. 60 % de ces derniers se sentent également « du pays d'origine ». Il y a donc adhésion tant au pays d'accueil qu'aux origines, ce que confirment les pratiques courantes de double nationalité. D'autre part, plus d'un immigré et d'un descendant d'immigré sur deux déclarent qu'« on ne les voit pas comme des Français ». ■

Définitions

Descendants d'immigrés : ce sont les personnes nées en France ayant un ou deux parents immigrés.

Immigrés : ce sont les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France

Intégration : le Programme de Stockholm a pour objectif de fixer le cadre de travail de l'Union européenne en ce qui concerne notamment les politiques d'accueil et d'intégration. Il remplace le programme dit « de La Haye » adopté en 2004, arrivé à échéance en 2009. Dans ce programme, la déclaration de Saragosse (avril 2010) met ainsi l'accent sur la définition et la mesure d'indicateurs d'intégration (avec la publication de résultats dans le «Pilote Saragosse », ceux-ci s'appuient essentiellement sur les enquêtes Labor Force Survey et Survey on Income and Living Conditions). L'intégration est un processus multidimensionnel. Ceci trouve une traduction tant dans la mesure de celle-ci que dans les définitions des politiques à mettre en place. Sont actuellement retenus quatre domaines fondamentaux : l'emploi, l'éducation, l'inclusion sociale et la citoyenneté active. Les trois premiers domaines se décrivent d'abord via les taux d'emploi, la répartition de la population par niveaux de formation, la distribution des revenus et le statut d'occupation des logements.

Niveau d'éducation : dans cette étude, afin de réaliser des comparaisons internationales, la Classification internationale type de l'éducation (CITE) est utilisée dans sa déclinaison la plus simple, soit en trois niveaux :

– niveau bas : il correspond en général à la fin de l'enseignement obligatoire. En France, il s'agit de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ;

– niveau haut : il correspond au minimum au premier cycle validé de l'enseignement supérieur. En France, il s'agit des diplômes tels les BTS, DUT, la licence (diplôme ou cursus licence achevé) et au-delà ;

– entre deux, l'appellation est « niveau médian » ou intermédiaire.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pays tiers : ce sont essentiellement les pays extérieurs à l'Union européenne. La distinction est administrative : il s'agit des pays dont les ressortissants ont besoin d'un titre de séjour, soit précisément les pays extérieurs à l'Espace économique européen (UE 27, Islande, Liechtenstein et Norvège) et la Suisse.

Qualité d'un logement : le décret n° 2012-120 du 30 janvier 2012, pris pour l'application de l'article 187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU), a établi douze critères de définition d'un logement décent, dix de ces critères étant appréhendables via l'enquête Logement. Est considéré comme logement de bonne qualité, un logement qui ne présente aucun défaut sur l'ensemble des critères ; un logement de qualité moyenne un logement qui présente un ou deux défauts et un logement de mauvaise qualité, un logement qui présente trois défauts ou plus.

Pour en savoir plus

Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (dir.), « Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France », *Documents de travail* n° 168, Ined, Paris, 2010.

Beaumel C. et Breuil P., « De 55 à 65 millions d'habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ? », *Insee Références France*, portrait social, 2011.

Blanc-Chaleard M.-C., *Histoire de l'immigration*, La découverte, Paris, 2001.

Eurostat, *Migrants in Europe, A statistical portrait of the first and second generation*, *Eurostat statistical books*, 2011.

Noiriel G., *Le creuset français – Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*, Le Seuil « L'Univers Historique », Paris, 1988.

OCDE, *Perspectives des migrations internationales, rapports annuels de l'OCDE*, 2007, 2008, 2009 et 2010 et 2011.

Tiberj V. et Simon P., « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants », *Documents de travail* n° 176, Ined, Paris, 2012.

Weil P., *Qu'est-ce qu'un Français ? – Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Gallimard Collection Folio Histoire, Paris, 2005.

Wesseling H., *Les empires coloniaux européens, 1815-1919*, Gallimard Collection Folio Histoire, Paris, 2009.
